

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Invitation presse

Invitation presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 04 janvier 2016

N° 1105

Signature de la convention entre l'Etat et Emmaüs Connect - Mardi 5 janvier 2016 à 10h -

Point d'accueil Connexions Solidaires de Saint-Denis 47, avenue Jean Jaurès 93200 Saint-Denis

Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique, et Bertrand GUIGNON, Président d'Emmaüs Connect, signeront la convention entre l'Etat et Emmaüs Connect, le mardi 5 janvier 2016 à 10h au point d'accueil Connexions Solidaires de Saint-Denis.

Cette convention sera suivie et mise en œuvre pour l'Etat par l'Agence du Numérique : créée en 2015, elle résulte de la volonté du Gouvernement de mutualiser et de renforcer trois missions : la Mission Très Haut Débit, consacrée au déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire, la Mission French Tech, chargée du développement des écosystèmes de start-ups et d'innovation et enfin la Mission Société numérique (issue de la Délégation aux usages de l'internet), dédiée à l'accompagnement de la population aux services et usages numériques, permettant de diffuser la connaissance et la maîtrise de ces nouveaux outils.

C'est en lien avec cette dernière mission qu'intervient Emmaüs Connect, association dont le but est de faire du numérique un levier d'insertion et d'offrir des solutions innovantes en faveur de l'inclusion numérique. Cette convention permettra à Emmaüs Connect de devenir le pôle référent pour les publics en situation de précarité.

Déroulé:

10h00 : Arrivée au point d'accueil de Saint Denis et présentation des actions

10h30 : Signature de la Convention

10h45: Présentation de l'article « Droit au maintien de la connexion internet » du projet de loi pour une République numérique

Accréditations auprès du service de Presse de BERCY : 01.53.18.33.80

<u>Contact presse</u>: **Cabinet d'Axelle Lemaire**: Aurélien PEROL: Tél. 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

